



Extrait du registre des délibérations du Conseil Métropolitain

Séance du 03 juillet 2015

OBJET : **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, EUROPE ET EQUIPEMENTS D'INTERET METROPOLITAIN** - Délibération cadre de Grenoble-Alpes Métropole en matière de culture scientifique et technique - Définition et orientations de la politique métropolitaine - Attribution de subventions à l'association APACH'M (Association pour les activités culturelles de l'Hexagone de Meylan) et au CCSTI Grenoble-La Casemate (Centre de culture scientifique, technique et industrielle)

Délibération n°

Rapporteur : Claus HABFAST

PROJET

Mesdames, Messieurs,

L'université, la recherche scientifique et l'innovation sont un des moteurs du développement économique et urbain de la métropole ; elles font partie du patrimoine local et façonnent notre identité collective. En même temps, notre territoire est riche d'acteurs (militants associatifs, chercheurs, ingénieurs, acteurs culturels et socioculturels, enseignants, étudiants...) engagés au quotidien dans la diffusion des connaissances, la sauvegarde du patrimoine scientifique et l'animation du débat public, notamment à propos des impacts sociétaux, des découvertes scientifiques et des innovations technologiques. Depuis 35 ans, le centre de culture scientifique, technique et industrielle de Grenoble (CCSTI Grenoble – La Casemate), le premier CCSTI à avoir vu le jour en France sert de carrefour aux initiatives de ces acteurs. Son impact dépasse largement la métropole, s'inscrivant dans un réseau régional, national et international de la culture scientifique.

L'omniprésence des sciences et technologies, notamment du numérique, dans notre société appelle des dispositifs de culture et de médiation scientifique renouvelés en permanence, en phase avec notre époque. Sur cet aspect, le principal enjeu pour la métropole est de permettre aux citoyens, et principalement aux plus jeunes et aux plus éloignés des études universitaires, de s'approprier une démarche rigoureuse et imaginative de questionnement et de compréhension du monde, pour prévenir une « fracture de la connaissance » entre une population (sur)diplômée et une autre, moins qualifiée. Le point de départ d'une culture scientifique populaire prend appui sur l'usage que le citoyen fait des sciences et technologies au sens le plus large ; elle doit s'inscrire et l'accompagner dans son quotidien.

Des structurations sont en cours du côté du territoire avec la création de la métropole ; elles doivent se traduire en matière de culture scientifique par l'affirmation et la mise en œuvre d'une politique structurante dans ce domaine. Du côté des scientifiques et des chercheurs, la création de l'Université Grenoble-Alpes (UGA) en janvier 2016 doit être envisagée comme une opportunité unique pour structurer et renforcer le réseau universitaire d'acteurs et la panoplie d'actions extrêmement riches en matière de culture scientifique. Cela s'illustre notamment au travers le volet « sciences et société » de la candidature de l'UGA au label « IDEX » qui témoigne de la volonté de mutualiser et de renforcer ces activités.

A l'image de la société, la culture scientifique se renouvelle sans cesse dans un dialogue entre scientifiques, créateurs et citoyens. A l'échelle de notre territoire, l'ambition de la Métropole est de conjuguer une stabilisation du dispositif de culture scientifique actuel, trop fragile et dispersé, avec une certaine plasticité afin de pouvoir répondre aux évolutions futures, y compris celle des compétences de la métropole.

En termes d'objectifs, il s'agit tout d'abord de garantir l'accès aux sciences et le partage des connaissances à l'ensemble des habitants de la métropole. Les difficultés économiques, sociales, familiales ne doivent pas constituer des freins à l'accès aux savoirs et savoir-faire contemporains. Sciences et technologies n'ont pas perdu leur rôle d'ascenseur social, Grenoble-Alpes Métropole doit œuvrer pour garantir l'égalité d'accès aux métiers et activités de demain pour tous les jeunes du territoire. Cette ambition passe par l'appropriation et la pratique des sciences, des techniques et notamment du numérique par le plus grand nombre, tout en assurant une mise en question permanente quant aux enjeux sociétaux et économiques.

Il s'agit ensuite d'encourager et de développer la participation des citoyens à l'aménagement, la gestion et le développement du territoire. Les initiatives innovantes mises en œuvre dans des programmes de médiation scientifique et culturelle (sciences participatives, réseaux d'échange de savoirs, immersion et réalité virtuelle, laboratoires vivants dits Living Labs) peuvent se révéler particulièrement utiles pour construire une réelle participation citoyenne dans l'intervention publique, dans des domaines tels que l'environnement, l'urbanisme, les mobilités ou la santé...

Enfin, la métropole doit continuer d'expérimenter de nouvelles formes de dialogue et de médiation entre sciences et société, en s'appuyant sur les sciences humaines et sociales et leur apport au développement sociétal. Il s'agit ici de perpétuer et de renouveler un héritage vieux de 50 ans qui permet également le partage et la diffusion de ces nouvelles pratiques aux échelles régionale, nationale et internationale.

Aujourd'hui, le projet métropolitain de la culture scientifique s'articule autour de trois objectifs : le partage et la mise en débat des connaissances ; le développement de la participation des citoyens ; la recherche de nouvelles formes de dialogue et de médiation entre sciences et société.

En 2017, en lien avec la définition d'une politique culturelle à caractère métropolitain, ce projet pourrait s'élargir, notamment par l'intégration des nombreuses collaborations et manifestations qui réunissent les artistes et les scientifiques.

Même si la structure juridique du dispositif métropolitain de culture scientifique reste à définir, en concertation avec les acteurs et la COMUE (communauté d'universités et d'établissements), regroupés au sein d'un comité de pilotage en construction, il fait consensus qu'il doit être géré et animé par une équipe unique de manière à faciliter la construction d'une offre globale et cohérente, en partenariat avec la COMUE et d'autres équipements. Seule une équipe unique permettra une programmation en phase avec les attentes des différents publics cibles, tout en maîtrisant la charge budgétaire, et en offrant la capacité d'agir à l'international en co-contractant des projets avec d'autres partenaires, comme pour le programme européen Horizon 20/20.

Ce dispositif pilotera les lieux de diffusion à fort rayonnement, notamment la Casemate et les Grands Moulins de Villancourt :

- La Casemate à Grenoble, le principal lieu de diffusion permanent pour l'appropriation des sciences, de leurs usages et leurs enjeux à l'ère numérique (Fab Lab, Living Lab), à proximité du bâtiment Digital Grenoble et de deux musées partenaires potentiels pour des grandes expositions.
- Les Grands Moulins de Villancourt à Pont de Claix, hébergeant à partir de 2019 un planétarium des sciences de l'univers et de la terre, à proximité des quartiers politique de la ville et des communes du sud de la Métropole. Ce projet s'inscrit dans une vision renouvelée des planétariums, prenant en compte l'avancée des technologies numériques de l'image et de l'immersion. Ainsi, plus qu'un unique lieu de diffusion, ce nouvel équipement constituera une plateforme de création et d'expérimentation avec les citoyens, de spectacles immersifs mêlant sciences, arts et technologies numériques. Il devra être évolutif et pourra s'ouvrir aussi à d'autres problématiques – comme l'urbanisme, l'architecture ou l'environnement – dont l'appréhension voire la co-construction avec les citoyens pourrait être facilitée grâce aux technologies immersives.

Pour mener à bien ce projet, des instances de décision et de pilotage seront mises en place tant au niveau politique, technique que partenarial. Par ailleurs, afin de définir le programme de l'opération, la Métropole fera appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage qui s'appuiera sur des experts nationaux et internationaux ainsi que sur les acteurs locaux et leur connaissance des thématiques et des enjeux du territoire.

En plus du fonctionnement de ces deux lieux, la Métropole poursuivra son soutien aux associations et initiatives du territoire : soutien logistique et de communication, formation de porteurs de projets et montage de financements via le renforcement du réseau Echosciences et enfin soutien financier par fonds de concours. La Métropole devra combiner appels à projets thématiques et financements récurrents.

En outre, la Métropole revendique une place dans le pilotage et l'animation de la CSTI au niveau régional, aux côtés des services de la Région et du Grand Lyon.

Enfin, la Métropole affirme sa volonté de développer l'événementiel à l'échelle territoriale comme levier de construction d'une identité métropolitaine. Notre territoire, à l'image de la diversité de ses communes est riche de thématiques et activités qui se prêtent à de grands événements, sportifs et culturels, populaires et rayonnants.

Même si aucun autre territoire en France ne représente mieux que Grenoble l'interconnexion entre sciences et société, entre nouvelles technologies et leurs usages, il manque aujourd'hui un grand rendez-vous populaire et récurrent des acteurs avec le territoire. Le point de départ logique de cet événement doit être la Fête de la Science et les initiatives Arts-Sciences à la même date.

Dès octobre 2015, sous l'impulsion de Grenoble-Alpes Métropole, de nombreux acteurs du territoire s'associent pour organiser un premier grand événement festif et populaire les 3 et 4 octobre 2015 au Parc Paul Mistral à Grenoble. Porté par l'Association pour les Activités Culturelles de l'Hexagone de Meylan (APACH'M) en coopération avec le CCSTI Grenoble – La Casemate, coordinateur de la Fête de la Science en Isère, l'événement « Ouverture Lumière ! » sera construit autour du partage des savoirs, d'une recherche scientifique connectée au monde et d'une richesse artistique cosmopolite. « Ouverture Lumière ! », constituera le lancement d'une multitude d'événements : Rencontres-I / Biennale Arts sciences, Fête de la science, dans un partenariat actif entre Grenoble-Alpes Métropole, l'Hexagone Scène Nationale Arts Sciences, la Casemate et de nombreux autres acteurs et initiatives du territoire. Cet événement entrera en même temps en résonance avec la thématique de la conférence COP21 fin 2015 à Paris sur le changement climatique.

Il est prévu que cette initiative de l'APACH'M s'ouvre à de nombreux autres acteurs et initiatives du territoire en vue d'un nouvel événement d'envergure nationale, voire internationale à l'horizon 2017.

Pour permettre l'émergence d'un événement dès 2015, la Métropole a mobilisé la Région Rhône-Alpes. L'association APACH'M pourra ainsi bénéficier d'une subvention maximale de 150 000 € pour « Ouverture lumière ! » via la Convention de Fonctions d'Agglomération et de Centralité (CFAC).

A cette subvention il est proposé d'ajouter 30 000 € alloués spécifiquement par la Métropole à l'association APACH'M pour la mise en œuvre de ce grand événement, en complément des 70 000 euros prévus par la convention cadre 2014-2016 pour l'organisation des Rencontres-I 2015.

Ce futur grand événement de la Métropole devra, en amont de chaque édition, être l'occasion d'un débat pour faire émerger une thématique d'actualité. En 2015, une amorce est faite avec la COP21 et les conférences co-organisées par la COMUE et la Ville de Grenoble en coopération avec la Métropole. Pour les éditions suivantes, un thème fédérateur en résonance forte à l'échelle nationale ou internationale sera choisi.

Afin de réaffirmer la dimension territoriale de cette politique, il est proposé d'attribuer une enveloppe supplémentaire de 25 000 € en investissement à la Casemate afin de développer via la plateforme Echosciences une programmation concertée de la culture scientifique à l'échelle de la Métropole en direction des différents publics.

Par ailleurs, conformément aux délibérations du 15 décembre 2014 de la Ville de Grenoble et du 19 décembre 2014 de Grenoble-Alpes Métropole, il est proposé d'attribuer une subvention de 80 400 € en fonctionnement, correspondant au 50% restant à payer suite au

transfert de la compétence culture scientifique de la Ville de Grenoble vers la Métropole. Les modalités de versement de ces subventions sont précisées dans la convention d'application 2015-n°2 correspondante.

Après examen de la Commission Développement et Attractivité du 12 juin 2015, et après en avoir délibéré, le Conseil Métropolitain:

- approuve la définition la politique métropolitaine de culture scientifique et technique autour de trois objectifs : l'accès et le partage des connaissances, le développement de la participation des citoyens, l'expérimentation pour de nouvelles formes de dialogue et de médiation entre sciences et société,
- autorise le Président à lancer les études techniques et programmatiques pour le projet des Grands Moulins de Villancourt afin d'en présenter les résultats avant mi-2016,
- affirme le principe selon lequel seront confiées à une seule et même structure la gestion et l'animation de la culture scientifique, selon des modalités qui restent à définir dans le cadre d'une concertation et d'une étude juridique et financière à réaliser,
- approuve le principe d'un grand événement métropolitain à l'horizon 2017, dont la science participative serait un des piliers,
- accorde à l'Association pour les Activités Culturelles de l'Hexagone de Meylan (APACH'M) une subvention de 30 000 euros en fonctionnement pour la mise en œuvre d'"Ouverture lumière!" les 3 et 4 octobre 2015 au Parc Paul Mistral
- accorde à l'association APACH'M une subvention de 70 000 € en fonctionnement pour l'organisation des Rencontres-I 2015, conformément à la convention cadre 2014-2016 entre l'Etat, la Région Rhône-Alpes, le Conseil départemental de l'Isère, la Métropole et la ville de Meylan,
- autorise le Président à mettre au point et à signer la convention d'application 2015, qui s'inscrit dans le cadre de la convention d'objectifs 2014-2016 pour la mise en œuvre des Rencontres-I à laquelle s'ajoute la mise en œuvre d'Ouverture Lumière !,
- accorde au CCSTI Grenoble – La Casemate une subvention de 80 400 € en fonctionnement et de 25 000 € en investissement,
- autorise le Président à mettre au point et à signer la convention d'application 2015 n°2 qui s'inscrit dans la convention cadre 2014-2016 entre Grenoble-Alpes Métropole et le CCSTI Grenoble – La Casemate.